

De : [ACCES INFORMATION](#)
À : [REDACTED]
Objet : RE: Demande d'accès (ND: [REDACTED])
Date : 9 août 2023 10:27:44
Pièces jointes : [demande-accordee.pdf](#)
[demande-remise.pdf](#)

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçu le 10 juillet 2023 concernant les raisons de la remise de l'audience au rôle provisoire du Bières & Frites du 21 juin 2023.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), nous vous transmettons les documents ci-joints.

Veuillez noter qu'aucune date n'a été décidée pour l'audience sur le rôle provisoire.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Alexandre Michaud, tech. en droit | RACJ | Accès à l'information | 1, rue Notre-Dame E., Mtl (Qc) H2Y 1B6 |
Tél. : 514 864-7225, poste 22009 | alexandre.michaud@racj.gouv.qc.ca | www.racj.gouv.qc.ca

ALEXANDRE MICHAUD

De: GREFFE-RACJ
Envoyé: 15 juin 2023 16:03
À: CAROLINE CHARTRAND
Cc: Patrick Murray; CENDRINA BILODEAU-SAVARIA; LARA NASSIF
Objet: Demande de remise accordée : Conférence de gestion Bières & Frites 10096081

Bonjour Me Chartrand,

Votre demande de remise, dans le dossier cité en objet, a été accordée par Me Louise Vien, vice-présidente à la fonction juridictionnelle.

La conférence de gestion prévue le 21 juin prochain est remise à une date ultérieure.

Je vais vous revenir au courant des prochaines semaines avec des suggestions de dates pour la tenue de la conférence.

Cordiales salutations,

Julie Perrier | Maître des rôles
Vice-présidence à la fonction juridictionnelle
Régie des alcools, des courses et des jeux
1, rue Notre-Dame Est, 9.100, Montréal (Québec) H2Y 1B6
Cell : 438-226-8149
greffe-racj@racj.gouv.qc.ca

De : CAROLINE CHARTRAND <CAROLINE.CHARTRAND@racj.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 juin 2023 17:00
À : GREFFE-RACJ <greffe-racj@racj.gouv.qc.ca>
Cc : Patrick Murray <pmurray@levesquelavoie.com>; CENDRINA BILODEAU-SAVARIA <cendrina.bilodeau-savaria@racj.gouv.qc.ca>
Objet : Conférence de gestion Bières & Frites 10096081

Bonjour madame Perrier,

La présente est pour demander aux régisseuses assignées au dossier mentionné en objet, Me Duval et Me Vien, de bien vouloir accepter de remettre la conférence de gestion dans le dossier Bières et Frites prévue le 21 juin prochain.

Des échanges d'informations et de documentations sont en cours entre les représentants de la titulaire et la Direction du contentieux. Par le fait même, il sera impossible pour la Direction du contentieux d'analyser l'ensemble des documents qu'elle recevra d'ici la fin de la présente semaine ou début de la semaine prochaine, et ce, avant le 21 juin prochain. L'ensemble de la documentation que les procureurs de la titulaire sont à colliger semble assez volumineux et donc pour une saine administration de la justice, nous vous demandons de bien vouloir accorder un délai supplémentaire de 45 jours aux procureurs du contentieux pour analyser les documents qu'elles recevront, étant donné que Me Bilodeau-Savaria et la soussignée sont en audience dans un dossier prévu du 27 juin au 7 juillet (à l'exception du 3 juillet).

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Caroline Chartrand, avocate

Bernatchez et Associés

Direction du contentieux

Régie des alcools, des courses et des jeux

1, rue Notre-Dame Est, 9e étage

Montréal (Québec) H2Y 1B6

[514 864-7225](tel:5148647225), poste 22099

caroline.chartrand@racj.gouv.qc.ca

racj.gouv.qc.ca

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

ALEXANDRE MICHAUD

De: Patrick Murray <pmurray@levesquelavoie.com>
Envoyé: 14 juin 2023 11:40
À: GREFFE-RACJ
Cc: CENDRINA BILODEAU-SAVARIA; CAROLINE CHARTRAND
Objet: RE: Conférence de gestion Bières & Frites 10096081

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Je vous confirme que je suis en accord avec les représentations faites par Me Chartrand et je suis d'accord avec sa demande pour reporter la gestion du 21 juin prochain.

Sincères salutations.

Patrick Murray
Avocat
C
pmurray@levesquelavoie.com
T 418 627-2442, poste 120

1280, boulevard Lebourgneuf, bur. 220
Québec (Québec) G2K 0H1
T 418 627-2442 (SF : 1 833 620-2442)
F 418 627-6656
N notification@levesquelavoie.com
W levesquelavoie.com



Suivez-nous



AVIS : Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

**Veillez noter que nous avons déménagé au
220-1280, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0H1**

Il nous fera plaisir de vous accueillir dans nos nouveaux locaux!

De : GREFFE-RACJ <greffe-racj@racj.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 juin 2023 11:29
À : Patrick Murray <pmurray@levesquelavoie.com>
Cc : CENDRINA BILODEAU-SAVARIA <cendrina.bilodeau-savaria@racj.gouv.qc.ca>; CAROLINE CHARTRAND <CAROLINE.CHARTRAND@racj.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Conférence de gestion Bières & Frites 10096081

Bonjour Me Murray,

Afin de rendre une décision sur la demande de remise du dossier cité en objet, de la part de la Direction du contentieux, les régisseuses aimeraient avoir vos commentaires.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Me Murray, mes cordiales salutations,

Julie Perrier | Maître des rôles
Vice-présidence à la fonction juridictionnelle
Régie des alcools, des courses et des jeux
1, rue Notre-Dame Est, 9.100, Montréal (Québec) H2Y 1B6
Cell : 438-226-8149
greffe-racj@racj.gouv.qc.ca

De : CAROLINE CHARTRAND <CAROLINE.CHARTRAND@racj.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 juin 2023 17:00
À : GREFFE-RACJ <greffe-racj@racj.gouv.qc.ca>
Cc : Patrick Murray <pmurray@levesquelavoie.com>; CENDRINA BILODEAU-SAVARIA <cendrina.bilodeau-savaria@racj.gouv.qc.ca>
Objet : Conférence de gestion Bières & Frites 10096081

Bonjour madame Perrier,

La présente est pour demander aux régisseuses assignées au dossier mentionné en objet, Me Duval et Me Vien, de bien vouloir accepter de remettre la conférence de gestion dans le dossier Bières et Frites prévue le 21 juin prochain.

Des échanges d'informations et de documentations sont en cours entre les représentants de la titulaire et la Direction du contentieux. Par le fait même, il sera impossible pour la Direction du contentieux d'analyser l'ensemble des documents qu'elle recevra d'ici la fin de la présente semaine ou début de la semaine prochaine, et ce, avant le 21 juin prochain. L'ensemble de la documentation que les procureurs de la titulaire sont à colliger semble assez volumineux et donc pour une saine administration de la justice, nous vous demandons de bien vouloir accorder un délai supplémentaire de 45 jours aux procureurs du contentieux pour analyser les documents qu'elles recevront, étant donné que Me Bilodeau-Savaria et la soussignée sont en audience dans un dossier prévu du 27 juin au 7 juillet (à l'exception du 3 juillet).

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Caroline Chartrand, avocate
Bernatchez et Associés
Direction du contentieux
Régie des alcools, des courses et des jeux
1, rue Notre-Dame Est, 9e étage
Montréal (Québec) H2Y 1B6
[514 864-7225](tel:514-864-7225), poste 22099
caroline.chartrand@racj.gouv.qc.ca
racj.gouv.qc.ca

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

